



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Clipperton et TAAF

Question écrite n° 51735

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des outre-mer sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Ce rapport préconise, en matière logistique, de procéder à une clarification juridique et à une mise en concurrence des prestataires. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

La Cour des comptes a, dans son dernier rapport public annuel, abordé la situation des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Elle recommande notamment, en matière logistique, de procéder à une clarification juridique et à une mise en concurrence des prestataires. Si les TAAF ne sont pas formellement soumises au Code des marchés publics, dans les faits, il est quasi-systématiquement recouru à des appels d'offres et non à des marchés de gré à gré. Des exemples nombreux et récents en attestent : choix du fournisseur de carburant ou de vivres frais, sélection d'un nouveau transitaire en douanes ou d'une compagnie d'hélicoptère.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51735

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2270

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4583